

PROJET D'ACCUEIL ET DE SCOLARISATION EN CLASSE DE TOUTE PETITE SECTION

Circulaire n°2012-202 du 18/12/2012 : « *Le développement de l'accueil en école maternelle des enfants de moins de trois ans est un aspect essentiel de la priorité donnée au primaire dans le cadre de la refondation de l'école* ».

Refondation de l'éducation prioritaire : « *Axe 1 : Des élèves accompagnés dans leurs apprentissages et dans la construction de leur parcours scolaire ; Mesure 1 - La scolarisation des moins de 3 ans dans chaque réseau : La scolarisation des enfants avant trois ans a été identifiée comme un puissant levier pour la réussite des élèves, notamment de ceux issus des milieux les moins favorisés.* »

1. Le contexte de l'école

Le projet académique inscrit l'ouverture des classes de TPS en priorité dans les réseaux d'éducation prioritaire.

La classe de TPS entre dans le projet du REP Politzer (maternelle Maxime Marchand - 5 classes, maternelle Robert Desnos - 5 classes, élémentaire Maxime Marchand - 10 classes).

Le diagnostic initial met en évidence un nombre important de familles non francophones ainsi qu'une population fragilisée dont les jeunes enfants fréquentent peu les structures collectives. Par ailleurs, les résultats au Chevrier Muller (21% compris entre 10 et 17) et les écarts des résultats aux évaluations de grande section par rapport à ceux de l'académie montrent que les besoins pour une scolarisation précoce sont prégnants.

2. Le projet de scolarisation : les axes de travail prioritaires

■ La construction du langage

Il s'agit de l'objectif principal de la scolarisation des jeunes enfants.

En quittant son milieu familial et avec l'entrée à l'école maternelle, l'enfant élargit sa socialisation et avec, ses habitudes de communication. Le travail d'acquisition du langage en TPS est d'autant plus important que les enfants issus de familles non francophones ne bénéficient pas d'un bain langagier en langue française.

Cette construction se fera donc à travers toutes les activités proposées à l'école, mais aussi à travers des situations dédiées :

- la constitution d'un lexique prioritaire, sélectionné parmi la liste de mots établie par Philippe Boisseau.
- la construction d'imagiers en lien avec le lexique travaillé, qui regroupent les mots par champs sémantiques afin d'aider l'élève à construire des catégories.
- la lecture d'albums, regroupés dans une bibliothèque de classe régulièrement alimentée, ainsi que la présentation d'albums par le biais du numérique, sous forme de diaporamas.

– la création d’albums-écho (Boisseau), parfois modernisés avec l’utilisation du numérique : les vidéos apparaissent comme un support motivant pour encourager les productions langagières.

→ Des séances de langage sont alors organisées quotidiennement, afin de consolider et réactiver le lexique, ainsi que pour travailler le langage d’évocation.

De plus, les disparités dans les productions des enfants de deux ans étant très importantes, il sera indispensable de mettre en place un outil permettant d’observer les compétences à différents moments de l’année afin de pouvoir mettre en place des situations adaptées aux performances de chacun.

▪ Devenir élève : « réaliser l’accrochage scolaire »

La scolarisation précoce est conçue comme « *un moyen efficace de favoriser la réussite scolaire, en particulier lorsque, pour des raisons sociales, culturelles ou linguistiques, sa famille est éloignée de la culture scolaire.* » [Circulaire n°2012-202 du 18/12/2012]

« L’accrochage scolaire », c’est-à-dire le fait de permettre à l’enfant de devenir un élève est également un objectif prioritaire de la classe de TPS. Il s’agira donc, dans un premier temps, de permettre à l’enfant de venir sereinement à l’école et de s’approprier les règles spécifiques de son fonctionnement.

▪ La coéducation

L’accrochage scolaire des enfants passe également par l’accrochage des familles. Il est indispensable que s’établisse une relation de confiance avec les familles, afin de rétablir la confiance qui fait parfois défaut aux familles ayant eu un vécu difficile du système scolaire ou qui le méconnaissent.

Les parents sont des partenaires privilégiés qui deviennent ainsi acteurs dans la scolarité de leur tout-petit. Ils apprennent comment accompagner leur enfant dans sa scolarité et participent à la vie de l’école :

– la séparation est dédramatisée par la présence des parents au sein de la classe, notamment lors de l’accueil, de façon dégressive, jusqu’à ce que l’enfant n’éprouve plus le besoin de cette présence rassurante.

– les parents accompagnent quand ils le peuvent la classe lors d’activités spécifiques de type artistiques (intervention en musique) ou motrices (gymnastique, piscine).

– les partenaires extérieurs interviennent auprès des parents par le biais de l’école (informations sanitaires mises en place par la PMI, temps d’échange entre parents menés par un intervenant du centre social).

– les parents rencontrent régulièrement l’enseignante afin de faire le point sur l’évolution de l’enfant. L’enseignante explicite les compétences acquises et permet alors aux parents de mieux comprendre le fonctionnement de l’école.

– une formation en langue française est envisagée au sein de l’école afin de permettre aux parents qui ne parlent pas français et ne connaissent pas le système scolaire d’investir l’école.

3. Les modalités d'accueil

« Une attention particulière est portée à la prise en compte des rythmes spécifiques adaptés à ces très jeunes élèves. Les horaires d'entrée et de sortie, le matin et l'après-midi, peuvent faire l'objet de dispositions particulières par rapport aux autres classes pour l'ensemble du groupe d'enfants scolarisés, ou pour chacun d'entre eux, selon une organisation régulière convenue avec les parents, qui s'engagent à la respecter. Cette souplesse est cependant soumise à l'impératif que le temps de présence de chaque enfant demeure significatif. » [Circulaire n°2012-202 du 18/12/2012].

■ Modalités de scolarisation

Les enfants sont scolarisés dans un groupe homogène d'enfants de deux ans, dans un lieu défini avec des toilettes proches et un dortoir attenant.

Un nombre maximal de 15 enfants est accueilli dans cette classe, tous étant nés au cours de l'année 2012. L'entrée à l'école ne pourra se faire qu'à deux ans révolus, ce qui implique que la rentrée pourra être différée pour les enfants nés entre septembre et décembre 2012. La priorité est cependant donnée aux enfants nés en début d'année, sans que cela soit un principe restrictif à l'inscription à l'école

Horaires / organisation de la journée

■ Le public ciblé et la sélection des élèves

Les familles seront sélectionnées au cours d'une commission réunissant différents partenaires : l'école, la PMI, la mairie, le PRE, le CCAS.

Chacun des partenaires sélectionne dans le panel de familles porté à sa connaissance celles pour lesquelles un accueil à l'école maternelle dans le dispositif « scolarisation des enfants de moins de 3 ans » serait bénéfique. Les critères de sélection retenus sont les suivants :

- famille non francophone
- famille monoparentale
- famille suivie et/ou identifiée comme en situation précaire par un partenaire
- famille du secteur de l'école d'accueil

Une liste est établie par ordre de priorité en fonction du mois de naissance de l'enfant (les enfants les plus âgés sont accueillis en priorité). Une liste complémentaire est établie également si le nombre d'enfants est supérieur à 15. On se référera à cette liste si une famille sélectionnée refuse le projet de scolarisation proposé.

■ L'inscription à l'école

Il est important pour la famille d'être accueillie avec l'enfant avant même l'inscription à l'école. Les parents doivent accepter le projet proposé et pouvoir offrir un temps de présence et d'accompagnement significatifs à leur enfant. La scolarisation des enfants de moins de 3 ans ne saurait se réduire à un seul temps d'accueil du type garderie.

Une réunion aura lieu avant la fin de l'année scolaire précédente avec la directrice de l'école et en présence de l'enseignante de la classe et de l'ATSEM. Le projet d'accueil et de scolarisation au sein de la classe sera présenté et expliqué aux parents afin de les sensibiliser

aux enjeux de cette première scolarisation. L'accueil des parents et de l'enfant est important, il ne saurait se réduire à une approche purement administrative.

▪ La propreté

La propreté de l'enfant est souhaitable mais ne peut être un motif de refus d'inscription à l'école car elle peut devenir une réelle crispation entre l'école et la famille.

L'enfant est donc accueilli avec des couches. La propreté sera l'enjeu d'une acquisition qui se fera en liens avec l'école et la famille.

Les enfants iront régulièrement aux toilettes et pourront essayer de devenir propre par imitation de leurs camarades. C'est pourquoi il sera demandé aux familles de fournir des couches-culottes, qui favorisent l'autonomie.

▪ Organisation de la journée

L'enfant peut être accueilli à la journée. Cela peut inclure la restauration sur le temps du midi. Il est cependant important de respecter le rythme spécifique du jeune enfant, qui varie de plus en fonction de l'individu. Certains enfants ne peuvent ainsi fréquenter l'école maternelle toute la journée pour des raisons diverses ou parce que la famille n'est pas prête.

La scolarisation à la journée pourra être envisagée lorsque l'enfant se sentira suffisamment à l'aise dans son nouveau lieu d'accueil qu'est l'école maternelle. La sieste fera suite directement au repas. Elle sera surveillée par l'ATSEM de la classe et par l'enseignante lors du temps de pause de celle-ci.

Lorsque l'enfant ne mange pas à la cantine, le retour à l'école dépend du rythme de l'enfant. La sieste peut s'envisager à l'école ou bien à la maison. Dans ce dernier cas, l'enfant est accueilli à l'école après sa sieste dans la mesure où son temps de sieste le lui permet. L'accueil de l'enfant pourra varier bien évidemment au cours de l'année.

▪ La cantine

L'accueil en cantine limité à 5 places. Il est donc nécessaire de limiter le nombre de repas hebdomadaire à 2 par semaine et par enfant. Ils seront accueillis de préférence les mêmes jours toutes les semaines (lundi/mardi ou jeudi/vendredi).

Pour que l'accueil soit accepté, il faudra vérifier auprès des parents que l'enfant est en capacité d'absorber de la nourriture solide, la collectivité territoriale ne pouvant offrir des repas mixés ou des purées.

L'ATSEM de la classe est présente pour le temps de repas dont la durée envisagée est de 45 mn. L'enseignante n'est présente que pour une période limitée, permettant aux enfants de prendre leurs repères et d'être en mesure de déjeuner avec l'ATSEM. À l'issue du temps de cantine, les enfants partiront à la sieste.

▪ La rentrée

Elle aura lieu sur 1 semaine, de façon échelonnée.

Accueil de 3 ou 4 enfants à la fois :

Jour 1: Accueil Groupe 1

Jour 2 : Accueil Groupe 2

Jour 3 : Accueil Groupe 3

Jour 4 : Accueil en classe entière

▪ Moyens humains

Taux d'encadrement : 1 adulte pour huit enfants → 1 enseignante + 1 ATSEM

L'ATSEM a un rôle exclusif auprès de la classe des moins de 3 ans. Elle ne peut être « responsable d'office », pas plus qu'elle ne peut mettre la table en cantine, faire chauffer les plats ou participer au ménage après la cantine.

De plus, un ménage méticuleux de la classe doit avoir lieu (rangement de la classe, lavage des sols tous les soirs, lavage des jouets et lavage des vêtements souillés par les enfants en classe mais aussi au dortoir). Il est à envisager un surcroît de travail du fait de l'accueil d'enfants très jeunes pour lesquels la propreté n'est pas installée (changes).

▪ Les locaux et les équipements

L'école est de plein pied et dispose d'équipements adaptés : une vaste classe avec point d'eau et dortoir attenant, des toilettes à proximité, un atelier, une BCD, une salle de motricité avec des structures adaptées et une cour de récréation avec des jeux adaptés aux moins de trois ans.